

## Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

### Demander une médiation au Médiateur des ministères économiques et financiers

[Accéder au Service en ligne](#)

Le médiateur des ministères économiques et financiers est compétent pour vous aider à résoudre vos litiges, notamment avec l'administration fiscale ou les douanes.

#### Attention

Avant de saisir le médiateur, vous devez au préalable avoir effectué une 1<sup>re</sup> démarche auprès du service concerné et ne pas avoir obtenu satisfaction.

Pour effectuer la démarche, vous devez vous authentifier de l'une des façons suivantes :

Compte FranceConnect

Compte demarches-simplifiees.fr.

Votre demande doit comporter les éléments suivants :

Description de votre problème,

Références du service concerné

Vos coordonnées

Copie des échanges avec l'administration concernée, éventuellement.

Le médiateur examine votre dossier et formule une recommandation au service concerné.

- [Saisir l'administration fiscale \(difficultés de paiement, réclamation...\)](#)

